

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2024

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 2621)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 143

présenté par

Mme Taillé-Polian, Mme Pasquini, M. Raux, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et M. Thierry

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1^{er} janvier 2025, un rapport faisant le bilan de la disparition de la chaîne France Ô et des évolutions des programmes dédiés à l'actualité ultramarine, des productions locales des territoires ultramarins et de leur représentation dans les chaînes des sociétés France Télévisions et Radio France.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement demande qu'un rapport soit remis au Parlement, étudiant l'évolution de la place des programmes, informations et représentations ultramarines depuis la disparition de la chaîne France Ô. Le groupe écologiste - Nupes estime que les engagements pris à la suite de sa disparition en 2019 pour permettre aux programmes ultramarins de mieux rayonner n'ont pas été entièrement tenus.